



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique énergétique

Question écrite n° 29629

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le Premier ministre sur le projet de loi envisagé sur l'énergie. La période du débat national sur ce sujet se termine et le Gouvernement a pu récolter de nombreuses propositions de citoyens, d'élus, d'associations et de professionnels de la politique énergétique. Toutefois, alors que son gouvernement s'est lancé dans la préparation de la loi d'orientation, on ne peut que regretter, comme en témoignent les associations, que l'organisation actuellement envisagée d'une concertation avec les professionnels sur l'avant-projet de loi apparaisse très insuffisante au regard de l'enjeu citoyen que cette question cruciale représente pour nos sociétés. Aussi, il lui semble indispensable qu'il présente aux citoyens et aux multiples acteurs concernés, dans un document étoffé, les contributions des participants et ce qu'il retient dans le foisonnement d'idées émises. Ainsi, sur le modèle de l'Union européenne qui a publié deux livres blancs avant les transpositions des directives européennes de libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, elle souhaite savoir s'il ne pourrait pas tirer profit de cet exemple pour diffuser un livre blanc au public afin de favoriser la participation de chacun à l'élaboration d'un texte crucial sur les questions stratégiques, sur le choix des filières et sur l'organisation du secteur de l'énergie. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage pleinement la préoccupation évoquée dans la question de favoriser la participation de tous les citoyens intéressés à l'élaboration du projet de loi sur les énergies. C'est bien pourquoi a été réalisé un livre blanc sur les énergies, présenté par la ministre déléguée à l'industrie le 7 novembre 2003. Ce document, qui peut également être consulté sur le site www.industrie.gouv.fr, doit servir de base à la concertation ; le Gouvernement souhaite ainsi que toutes les parties intéressées puissent librement réagir et exprimer leurs préoccupations afin que celles-ci soient prises en compte dans le projet de loi qui sera prochainement soumis au conseil des ministres.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29629

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9279

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 660